

FICHE PEDAGOGIQUE

MAJ 2021

« Mise à jour Paie et Cotisations 2022 »

De nouveaux changements à venir sur les visites médicales ou concernant l'égalité professionnelle, la traduction des mesures sanitaires en paie, de nouveaux congés, le volet RH/Paie de la loi de financement de la SS et de la loi de finances 2022, ... ajoutées aux traditionnelles modifications de taux, d'assiette de cotisations, le début d'année en Paie sera comme chaque année synonyme de nouveautés à intégrer à nos pratiques.

Un point législatif, réglementaire et jurisprudentiel, venez partager notre session de formation MAJ PAIE 2022, pour ne rien manquer de l'actualité PAIE ET SOCIAL

Contact devis et inscription

Nadine FORZINETTI

06.21.03.30.08. jpc-n.forzinetti@orange.fr

Public visé

- Gestionnaires de paie, responsables ou gestionnaires du personnel soucieux (ses) de se perfectionner, de mettre à jour leurs connaissances suite aux modifications législatives, réglementaires et jurisprudentielles de ce début d'année.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Bases de paie.

Objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques

- Se tenir à jour des réformes et des évolutions législatives, réglementaires ayant un impact en paie
- Evaluer l'incidence pratique de ces modifications sur la paie et les cotisations/contributions sociales.
- Intégrer les nouvelles tendances et les évolutions successives de la jurisprudence.

Durée : 1 jour – 7 heures

Dates

18 janvier 2022 (9 H à 17 H) ou 04 février 2022 (9 H à 17 H)

Lieu

DIJON

Modalités et délais d'accès

En dehors des dates fixées, la formation est accessible toute l'année en présentiel et en distanciel.

Elle peut être mise en œuvre en fonction des plannings de chacun dans un délai de 3 à 4 semaines.

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

Télécopie : 03.69.63.83.05.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

Web : www.jpccconsultant.fr

SIRET : 494 578 933 00033

ID TVA : FR76494578933

Les méthodes mobilisées

- Formation associant aspects théoriques et pratiques
- Exercices pratiques de paie et exemples concrets
- Réflexion et échanges d'expériences : interactivité entre participants et intervenants
- Remise de supports pédagogiques, également disponible sur l'espace pédagogique en ligne

Le programme pédagogique

1. Actualisation PAIE & COTISATIONS SOCIALES.

Point sur les nouvelles valeurs des cotisations et contributions sociales au 1^{er} janvier 2022

- Les cotisations de sécurité sociale, Pole emploi
- La retraite complémentaire ARRCO/AGIRC
- Autres contributions salariales et patronales
- Plafonds de SS
- Salaires et cotisations sociales des apprentis, des contrats de professionnalisation
- Forfait social
- La réduction générale des cotisations sociales (réduction Fillon)
- Réduction des cotisations salariales sur les heures supplémentaires
- Retour sur le Prélèvement à la source : révision des grilles de taux neutre, points de vigilance ...
- Contributions formation
- Contributions professionnelles

Autres nouvelles valeurs et dispositions emportant des incidences en paie

- Saisies sur salaire
- Frais professionnels
- Avantages en nature
- Hausse du SMIC et ses conséquences
- Prestations sociales : incidences sur les IJSS maladie, maternité, AT ...
- Avantages servis par le CSE au titre des activités sociales et culturelles
- Régime social des chèques vacances

Réformes et évolutions législatives

- Nouveautés en matière de santé et visites médicales (loi santé)
- La BDES devient BDESE (loi climat)
- Nouveau congé événement familial et extension du congé de présence parental
- Le titre mobilité
- Nouveauté en matière d'égalité professionnelle

Programme susceptible d'être complété en fonction de l'actualité législative et réglementaire

2. Retour sur les arrêts de Jurisprudence « Paie » marquants en 2021.

La Jurisprudence est analysée sous forme de cas pratiques dont la réponse se trouve dans un arrêt marquant de l'année.

- Temps de pause et téléphone professionnel
- Requalification de contrats d'intérim en CDI
- Forfait jour irrégulier
- Clause de non concurrence
- Dénonciation à tort de harcèlement moral
- Précisions jurisprudentielles sur le versement mobilité
- Entretien de recadrage et sanction disciplinaire
- Transaction

Programme susceptible d'être complété en fonction de l'actualité jurisprudentielle

Les modalités d'évaluation

- Questionnaire préalable
- Evaluation tout au long de la formation
- Quiz
- Remise d'une attestation de compétences

Le tarif

Les avis sur la formation (MAJ 2021)

« Points forts : support, cas pratiques et concrets »

« Supports simples et très clairs »

« Temps d'échanges entre animateur et participants sur des thèmes variés »

« Animatrice au top »

« Très bonne formation nécessaire en début d'année, elle permet aussi des échanges intéressants entre les participants »

« Cette formation m'apporte tous les éléments nécessaires à la mise à jour de mon logiciel de paie »

« Permet une bonne veille sociale »

« Très bonne animation. Bonne animation sur la finalité des cotisations »

« Très clair et structuré. Temps bien géré. Très bien les cas pratiques en 2nde partie pour les échanges »

Très bonne formation, comme d'habitude. Le présentiel permet de nombreux échanges entre les participants, ce qui enrichit la formation »

« Moments d'échanges et de mise à jour des connaissances »

« Formation complète ou on se sent à l'aise pour poser des questions »

L'accessibilité aux personnes handicapées

JPC, en tant que centre de formation fait tout son possible pour accueillir les personnes en situations de handicap en :

- s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des lieux de formation
- assurant un accueil des personnes handicapées sans discrimination
- en prenant en compte le handicap dans le parcours de formation.

Les déficiences visuelles, auditives, cognitives ... nécessitant des adaptations autres que l'accessibilité sont traitées au cas par cas avec l'entreprise et le bénéficiaire.

Le recours à un référent handicap choisi par JPC peut être envisagé, en cas de besoin.